

PRESS RELEASE



DISCOURS

DISCOURS PRONONCÉ PAR

M^{ME} NAJMA ADMER LIASSAN
CONSEILLÈRE

DEVANT LA TROISIÈME COMMISSION

SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR 128
INTITULÉ:

"PROMOTION DE LA FEMME"

MARDI 1 OCTOBRE 2011

VERIFIER AU PRONONCÉ

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre invitation à la présidence de la 3ème commission. C'est un honneur pour moi et pour les membres de votre Bureau et de vous assurer de la collaboration de ma délégation tout au long de vos travaux.

Ma délégation s'aligne sur les déclarations prononcées par les distingués représentants de l'Union africaine, du Japon, du Groupe arabe, de la Chine, du Kenya, du Nigeria, de l'Inde, de l'Arabie saoudite, du Qatar et du Groupe arabe.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier le Secrétaire général pour les rapports préparés et publiés par le Département de la promotion des droits de l'homme intitulé "promotion de la femme".

Je voudrais également remercier Mme Puri, Directrice exécutive adjointe à l'ONU Femmes, ainsi que Mme P. Bhatnagar, Présidente du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Mme Manjoo, Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes.

Je voudrais essentiellement faire cette déclaration pour refléter les efforts et les activités de l'Union africaine dans le domaine de la promotion des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

L'égalité entre les femmes et les hommes est garantie par la Constitution

Avec une population qui s'accroît de près de 10% par an, le Gouvernement djiboutien est conscient qu'un développement humain durable ne peut produire les résultats escomptés sans une véritable promotion des droits de la femme et son implication au processus de développement et à la prise de décision.

C'est pour cette raison que la problématique de l'égalité de Genre a été au cœur de l'action gouvernementale depuis plus d'une décennie.

Cet engagement en faveur d'une politique d'intégration des femmes au développement s'exprime aussi à travers l'adhésion de mon pays à tous les instruments régionaux et internationaux se rapportant aux droits de l'Homme en général et à ceux relative à la promotion des droits des femmes en particulier.

Monsieur le Président,

Depuis la ratification sans réserve, de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes en 1999, mon pays se félicite de l'interaction constructive et fructueuse qu'il a eu avec les membres du Comité de l'Élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes lors de la présentation de son rapport initial et combiné à la 19^{ème} session en 2011. Je réitère l'engagement et la disponibilité de ma délégation à examiner positivement les recommandations du Comité.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement a depuis 1999 mis en place un Ministère délégué chargé de conduire toutes les initiatives visant à corriger par tous les moyens les inégalités et disparités liées au genre. Cette institution est aujourd'hui un Ministère dont le statut et le mandat ont été renforcés.

Au niveau politique, la représentation de la femme dans les sphères politique et de prise de décision qui n'existaient en 1987 est nettement améliorée grâce aux réformes législatives suivantes :

- L'adoption de la loi instituant le système de quotas d'au moins 10% dans les fonctions électives de l'ordre national dans les hautes fonctions de l'Etat (novembre 2002)
- L'adoption de la Stratégie Nationale pour l'Émancipation de la femme dans le développement (2002)
- L'adoption du décret d'application pour les hautes fonctions de l'Etat à au moins 20% (novembre 2008).

Les femmes djiboutiennes sont ainsi passées du statut de citoyennes électrices à celui de citoyennes élues. Au sein même elles représentent 14% de la représentation nationale.

Elles participent également aux élections locales et sont représentées aux conseils régionaux et municipaux.

Monsieur le Président,

Le rôle vital de l'éducation des femmes et des filles dans la promotion des droits des femmes et le développement durable est consacré par les Objectifs du millénaire. Depuis 2000, on assiste à une attention croissante des efforts de ces femmes dans le domaine de l'éducation fondamentale, secondaire et supérieure.

A cet égard, l'indice de parité sexuelle est passé de 0,99 indiquant qu'il y avait pratiquement plus de filles que de garçons en termes de fréquentation scolaire dans le cycle primaire.

Cependant, le comportement discriminatoire relatif à la scolarisation des filles persiste encore dans les milieux ruraux et pauvres en raison des pesanteurs socio-culturelles. Des mesures incitatives ont été prises parmi lesquelles :

- L'Adoption de la journée nationale de la scolarisation des filles (11 décembre de chaque année)
- L'Octroi de « bourse pour jeunes filles » pour encourager la scolarisation des filles
- La distribution des vivres aux familles rurales qui scolarisent leurs filles :

La mise en place dans les régions de l'intérieur du pays de cantines et d'ortoir au profit des élèves fréquentant le collège et le lycée.

Enfin, la mise en place d'une stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle destinée à garantir l'accès aux possibilités d'apprentissage des femmes notamment à celles qui ont quitté l'école prématurément, à celles qui n'ont jamais été scolarisées.

enfin à celles qui vivent dans les secteurs ruraux, qui constituent le gros de la population. L'absence de légalité d'âge a été corrigée.

Monsieur le Président,

La violence contre les femmes est l'un des problèmes les plus graves à travers le monde et reste le plus inacceptable, renvoyant la responsabilité à la plus condamnable légalité. Ces violations multiples et multiples, en particulier dans les discriminations sociales et les inégalités économiques et leurs manifestations sont multiformes.

Dans ce domaine précis, le rôle du gouvernement contre les violences faites aux femmes, l'effort gouvernemental porté sur l'information et la sensibilisation, sur les lois et les procédures des instances judiciaires, ont été pris en compte.

A cet égard un guide juridique a été élaboré et sera diffusé très largement au niveau national.

Les violations contre les femmes sont la forme de violence la plus répandue à l'échelle nationale. Elles ont un impact profond sur la vie des femmes et de leurs familles. Les efforts incessants de lutte contre celle-ci ont été poursuivis et visent à impliquer et à mobiliser tous les acteurs de la société civile.

Parallèlement à une série de démarches pédagogiques menées avec l'assistance de l'UNICEF et de l'UNFPA, le Gouvernement a mis en place un arsenal législatif interdisant la pratique.

Ces mesures ont permis de faire reculer le taux de prévalence de 5% sur le territoire national mais la bataille est loin d'être gagnée et ma délégation attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui sera examiné à la prochaine session de la Commission sur la Condition de la Femme.

Monsieur le Président,

Les efforts nationaux pour renforcer le statut, la position et les capacités des femmes ont été soulignés en 2010 lors de l'évaluation de la stratégie nationale d'intégration de la femme énoncée en 2002. Cependant, malgré ces avancées, certaines la persistance des

inégalités socio-économiques ont été mis en exergue et la nécessité de renforcer les capacités des femmes afin d'atteindre leur autonomie économique à travers notamment l'éducation, l'accès aux soins et à l'emploi a été encouragé. Le Gouvernement a formulé avec les partenaires au développement ses orientations stratégiques (PNG). Elaborée pour la décennie 2012-2022, la PNG a pour objectif d'obtenir des changements de comportement et des mutations structurelles indispensables à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre à Djibouti. Il s'agit donc d'un cadre de référence pour tous les acteurs du développement.

Je voudrais conclure en soulignant que de nombreux partenariats ont été appréciés mais que l'égalité de genre nécessite la mobilisation internationale et l'appui de tous à l'entité ONU Femmes. Nous avons créé en 2011 le Fonds financier pour la réalisation de la mission d'ONU-femmes et des attentes que es réalisations.

Je vous remercie,